

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de M. BENIGAUD, excusé, a débattu des sujets ci-après :

► **Cérémonies de novembre** : Organisation des deux cérémonies traditionnelles du mois de novembre :

- commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui aura lieu le 11/11/15 à 11H30 au monument aux morts des Moulins, avec dépôt de gerbe et vin d'honneur offerts par la commune

- accueil des nouveaux habitants de l'année 2015 (48 personnes, soit 17 nouveaux foyers en résidence principale, dont 7 propriétaires et 8 locataires) et des nouveaux nés 2015 (2 garçons et 3 filles) qui seront invités par le conseil municipal dimanche 22 novembre et se verront offrir un cadeau de bienvenue.

► **Tarifs de l'assainissement collectif** : le conseil municipal décide de maintenir les tarifs qui avaient été fixés en mai 2011 à 20€ par an pour l'abonnement annuel et à 0,70€ par m³ d'eau potable consommée ; cette redevance est collectée par la SAUR en même temps que la facturation de l'eau potable pour les seuls foyers desservis par le réseau d'égout communal. Le droit de raccordement, payable une seule fois au moment du raccordement au réseau d'une nouvelle habitation ou local artisanal, reste fixé à 1400 €. Concernant le projet de réhabilitation de la station, le conseil départemental a accepté de nous apporter l'appui technique de son service M.A.G.E. (mission d'assistance à la gestion de l'eau) dans la sélection du bureau d'études qui conduira l'étude de faisabilité de ce projet qui pourrait engager 400 à 500 000€ d'investissements.

► **Concessions dans les cimetières** : étude d'une demande de concession nouvelle pour une personne originaire de la commune mais qui n'y habite plus ; constatant qu'il reste très peu d'emplacements libres (3 au cimetière des Moulins et 1 au cimetière du Vieux Chérier) et conscient que la commune est tenue d'apporter ce service aux habitants permanents et que le nombre de nouveaux habitants s'accroît chaque année, le conseil municipal est contraint de refuser l'attribution d'une concession nouvelle à cette famille, qui garde néanmoins ses droits sur la tombe parentale. Par ailleurs, il semble nécessaire de se renseigner sur la possibilité d'agrandir les cimetières en contactant les propriétaires riverains. Il est également envisagé d'améliorer le chemin en dessous du cimetière du Vieux Chérier pour mettre en place un sens unique dans le sens Vieux Bourg/cimetière/aire de tri.

► **Questions diverses** :

Débat autour du projet préfectoral d'englober notre communauté de communes dans le Grand Roanne et du contre-projet en cours d'élaboration par les communes rurales du sud roannais ; le conseil municipal délibèrera officiellement de cette question à la prochaine réunion.

Prochaine réunion : vendredi 27 novembre 2015.